ARRETE N° 1099 - - 2/A/MINSANTE DU 23 MAT 2016 portant nomination d'un responsable au Ministère de la Santé Publique.

## LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement:

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;

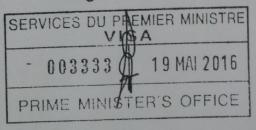
Vu le décret n° 2010/2952/PM du 1<sup>er</sup> novembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National de la Santé Publique,

## ARRETE:

ARTICLE 1<sup>er</sup>.- Monsieur GNIGNINANJOUENA OUMAROU, Médecin, précédemment Chef du District de Santé de Déido, est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Coordonnateur du Secrétariat Permanent de l'Observatoire National de la Santé Publique, en remplacement de Monsieur FIFEN ALASSA, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le 23 MAT 2016

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,